

RÉPONSES À L'ÉTUDE DE LA GESTION ET DU CONTRÔLE FINANCIER

DATE 28 avril 1978

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
(31 MARS 1976)NOM DU MIN./ORGANISME/SOCIÉTÉ
AUTEUR DES RÉPONSES Statistique Canada
P. Donnelly

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL	RÉPONSE DE L'ORGANISME EN 1976 RAPPORT	RÉPONSE AU 31 MARS 1977	RÉPONSE AU 31 MARS 1978
<p><u>DELEGATION DES POUVOIRS</u></p> <p>L'acte de délégation des pouvoirs n'impose pas toujours des montants limites de dollars en ce qui concerne les pouvoirs accordés, de sorte que certains des postes les plus subalternes ont le pouvoir de signer dans le cas de n'importe quel montant.</p> <p>L'acte de délégation des pouvoirs devrait imposer des montants limites en ce qui a trait aux pouvoirs accordés à des postes précis. Ces montants devraient être déterminés en fonction du niveau des postes en cause.</p> <p>La délégation des pouvoirs financiers n'est pas révisée régulièrement pour déterminer si elle s'applique toujours et si elle convient. Le Ministre actuel n'a pas signé l'acte de délégation des pouvoirs.</p>	<p>Nous sommes d'accord que l'acte de délégation des pouvoirs devrait imposer des montants limites en ce qui concerne des postes précis.</p>	<p>Un acte de délégation des pouvoirs imposant des montants limites en ce qui concerne des postes précis a été émis le 1^{er} février, 1977.</p>	<p>On procède chaque année à la révision des délégations de pouvoirs et à l'émission des actes.</p>